

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2020/054

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>4 septembre 2020       | L'an deux mille vingt<br>Le 10 septembre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Pierre LAIGNEAU, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>4 septembre 2020          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE : 29 | <b>Etai<sup>ent</sup> présents</b> : Jean-Pierre LAIGNEAU, Marie-Agnès BOUYSSOU, Olivier DAESCHNER, Eva SEGUY, Jean-Michel CHARLES, Virginie OKS, Alain ADICEOM, Virginie ALBAR, Adrien PERRET, Philippe DESTISON, Fabienne SACCHET, Jean-Yves MORIN, Corinne HOUZIAUX, Christine HANON-BATIOT, Sophie BASTIDE-LE DU, Fabien VIAL, Arthur ROUYER, Apolline THOUMELIN, Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Valérie THOMASSEN, Philippe SENEQUE |
| PRESENTS : 25                                   | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| VOTANTS : 29                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                 | <b>A donné pouvoir</b> : Fatima GUERROUACHE à Marie-Agnès BOUYSSOU<br>Laurent BARBOTIN à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Eric NONON à Olivier DAESCHNER<br>Olivier HARDOUIN à Valérie THOMASSEN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

### INSTAURATION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME ET CHAMBRES CHEZ L'HABITANT

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L.631-7 à L.631-9,

**VU** le Code Général des Impôts, notamment son article 232,

**VU** le Code du Tourisme, notamment ses articles L.324-1 à L.324-2,

**VU** le décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du Code Général des Impôts

**VU** la délibération n° CC\_2019-09-26\_05 du 26 septembre 2019 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O) relative à la mise en place d'une procédure de changement d'usage des locaux destinées à l'habitation en vue de les louer,

**VU** le règlement de la Communauté Urbaine GPS&O fixant les conditions de délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux dédiés à l'habitation,

**CONSIDERANT** qu'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et chambres chez l'habitant peut être mise en place par la Commune de Villennes si le Conseil Communautaire a préalablement délibéré sur la mise en œuvre d'une autorisation de changement d'usage qui concerne les communes dites « en zone tendue »,

**CONSIDERANT** l'adoption de la délibération instituant la procédure de demande de changement d'usage des locaux destinées à l'habitation en vue de les louer par délibération communautaire en

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200910-2020-054  
-DE  
Date de réception préfecture :20200917

date du 26 septembre 2019,

**CONSIDERANT** que la Commune de Villennes-sur-Seine est située en zone tendue et qu'il convient de soumettre à la procédure d'enregistrement toute mise en location d'un meublé de tourisme, y compris lorsque cette location concerne la résidence principale,

**Après en avoir délibéré à 21 voix « pour » et 8 voix « contre » : Pierre-François DEGAND, Christine ASHWORTH, Jean-Luc BIANCHI, Katia LEFEUVRE, Laurent MAGLIA, Valérie THOMASSEN (+ pouvoir Olivier HARDOUIN) et Philippe SENEQUE,**

**EST FAVORABLE** à la mise en œuvre d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme et chambres chez l'habitant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 14 septembre 2020

Le Maire,

Jean-Pierre LAIGNEAU

Accusé de réception en préfecture  
078-217806728-20200910-2020-054  
-DE  
Date de réception préfecture : 20200917